



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 MARS 2026

### COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget principal - compte financier unique 2025

Rapporteur : Arnaud CHEUX

### Rapport de présentation :

Les résultats 2025 sont arrêtés comme suit :

#### Fonctionnement

		Montant
Recettes réalisées fonctionnement	A	7 048 561,35
Dépenses réalisées fonctionnement	B	6 249 449,54
<i>Soldes des opérations de l'exercice</i>	<i>C = A - B</i>	<i>799 111,81</i>
Résultats antérieurs reportés	D	3 346 864,18
<i>Résultat de clôture fonctionnement</i>	<i>D+C</i>	<i>4 145 975,99</i>

#### Investissement

		Montant
Recettes réalisées investissement	A	1 523 214,82
Dépenses réalisées investissement	B	1 274 881,99
<i>Soldes des opérations de l'exercice</i>	<i>C = A - B</i>	<i>248 332,83</i>
Résultats antérieurs reportés	D	-653 447,07
<i>Solde de clôture investissement</i>	<i>C+D</i>	<i>-405 114,24</i>
Différence entre les restes à réaliser	E	-407 065,65
<i>Résultat cumulé investissement</i>	<i>C+D+E</i>	<i>-812 179,89</i>

### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, et notamment l'article 205,

Vu la délibération du conseil communautaire n°13 en date du 06 juillet 2021 relative à la mise en place de la comptabilité M57,

Vu la délibération n°2022-1 du 20 juin 2022 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et L.5211-1,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 23 février 2026,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Approuve le compte financier unique 2025 du budget principal, tel que présenté ci-dessus.